

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15/11/2022 COMITE SYNDICAL

Etaient présents :

Commune d'Ajoux : Monsieur Adrien Féougier, Monsieur Alain Roscoët
Commune d'Alissas : Monsieur Jean Leynaud, Madame Céline Bacconier,
Commune de Baix : Monsieur Yves Boyer, Monsieur Emilien Negre
Commune de Beauvène : Madame Marie Prevost
Commune de Chalencon : Monsieur Anchisi Jean-Pierre
Commune de Chomérac : Monsieur François Giraud
Commune de Creyseilles : Monsieur Arnaud Gilles
Commune de Cruas : Monsieur Mathieu Perrin
Commune de Gluiras : Monsieur Ali-Patrick Louahala
Commune de Le Pouzin : Monsieur Gérard Ambert, Monsieur Gilbert Moulin
Commune de Meysse : Monsieur Didier Mazzini, Monsieur Thierry Rochette
Commune de Pranles : Monsieur Christophe Monteux, Monsieur Clément Chauvi
Commune de Privas : Madame Victoria Brielle
Commune de Rochemaure : Monsieur Olivier Faure, Monsieur Henri David
Commune de Rochessaue : Monsieur Sébastien Vernet
Commune de St Bazile : Monsieur Michel Heyraud, Monsieur Bernard Rossetti
Commune de St Cierge la Serre : Madame Sylvette Brivet, Monsieur Stéphane Roche
Commune de St Etienne de Serre : Monsieur Jérôme Coste
Commune de St Julien du Gua : Monsieur Francis Giraud, Monsieur Francis Hubert
Commune de St Julien en St Alban : Monsieur Julien Fougeirol, Monsieur Thierry Rouby
Commune de St Lager Bressac : Monsieur Alain Bernard, Madame Josette Vincent
Commune de St Martin sur Lavezon : Monsieur Jean Arto
Commune de St Priest : Monsieur Michel Leveque, Monsieur René Teyssier
Commune de St Symphorien Sous Chomérac : Monsieur Maurice Jourdan
Commune de St Vincent de Barrès : Monsieur Dominique Chaize, Monsieur Paul Savatier
Commune de Veyras : Monsieur Alain Louche, Monsieur Robert Hilaire

Absents excusés :

Commune d'Ajoux : Monsieur Alain Bacconier
Commune de Beauvène : Madame Laetitia Serre
Commune de Chalencon : Monsieur Fabrice Hermier, Monsieur Alain Sallier
Commune de Chomérac : Monsieur Cyril Amblard
Commune de Coux : Monsieur Jacques Thery, Monsieur Samuel Cros
Commune de Creyseilles : Monsieur Marc-Antoine Sanges
Commune de Cruas : Madame Rachel Cotta, Monsieur Bernard Reynaud
Commune de Flaviac : Madame Françoise Bernard, Monsieur Gerben Tonkens
Commune de Gluiras : Monsieur Sébastien Fougier
Commune de Gourdon : Madame Roalina Faure, Madame Marie-Josée Serre
Commune de Le Pouzin : Monsieur Christophe Vignal
Commune de Lyas : Madame Christine Vernet, Monsieur François Veyreinc
Commune de Marcols les Eaux : Monsieur Bernard Justet, Madame Anne-Marie Roudil
Commune de Pourchères : Madame Micheline Briet, Monsieur Roland Sady
Commune de Pranles : Monsieur Jean Claude Vidal
Commune de Privas : Monsieur Roger Rinck
Commune de Rochessaue : Madame Josiane Mouton
Commune de Rompon : Monsieur Jean Louis Dutrieux, Monsieur Yann Vivat
Commune de St Etienne de Serre : Monsieur Philippe Trameni
Commune de St Martin sur Lavezon : Monsieur Fabien Pasero
Commune de St Pierre la Roche : Madame Stéphanie Labeille, Madame Valérie De Clercq
Commune de St Priest : Madame Sandrine Chareyre
Commune de St Symphorien Sous Chomérac : Monsieur Mickäel Aurias

Pouvoirs :

Commune de Beauvène : Madame Laetitia Serre a donné pouvoir à Madame Marie Prevost,
Commune de Chomérac : Monsieur Cyril Amblard a donné pouvoir à Monsieur François Giraud
Commune de Cruas : Monsieur Bernard Reynaud a donné pouvoir à Monsieur Mathieu Perrin
Commune de Flaviac : Madame Françoise Bernard a donné pouvoir à Monsieur Didier Mazzini, Monsieur Gerben Tonkens a donné pouvoir à Monsieur Alain Louche
Commune de Gluiras : Monsieur Sébastien Fougier a donné pouvoir à Monsieur Ali-Patrick Louahala
Commune de St Martin sur Lavezon : Monsieur Fabien Pasero a donné pouvoir à Monsieur Jean Arto

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Arto

Assistaient également à la réunion :

SYDEO : Messieurs Alligier, Charrier, Chazot, Mesdames Noharet, Puigserver
Bureau d'Etude ACTEON : Madame Maud Bousquet
Commune d'Alissas : Monsieur Bruno Hilaire qui n'a pas pris part au vote
Commune St Vincent de Barrès : Madame Isabelle Colin qui n'a pas pris part au vote

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Approbation de Compte rendu du 06/09/2022

Aucune observation étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents

Désignation secrétaire de séance : Monsieur Jean Arto

Ordre du jour

Présentation PGRE Payre

Personnel :

- Créations postes
- Œuvres sociales
- Règlement d'utilisation des véhicules
- Protocole temps de travail
- Organisation des services au 1^{er} janvier 2023
- Retrait du CNAS

Contrat avec agence de l'eau

Finances : non-valeurs

Divers

Avant de commencer la réunion, le Président installe un nouvel élu. Sur la commune de St Vincent de Barrès : Monsieur Chanal Michel délégué titulaire a démissionné, le conseil municipal de la commune a désigné Monsieur Paul Savatier. (Délibération du 10 octobre 2022).

Monsieur le Président installe dans ces fonctions ce nouveau délégué.

Présentation PGRE Payre :

Présentation par le bureau d'étude Acteon, du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant de la Payre (présentation en pièce jointe).

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Personnels :

Dans le cadre de l'intégration de la commune du Teil et de la mise en œuvre de la facturation de l'assainissement sur l'ensemble des communes de SYDEO des postes doivent être créés afin d'être en capacité d'assurer le service. De plus 2 agents promouvables font l'objet d'une promotion d'avancement de grade c'est pourquoi, il est proposé de procéder à la création des postes suivants :

- Création d'un poste de technicien (promotion interne)
- Création d'un poste de rédacteur
- Création de 2 postes d'adjoints techniques

- Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (promotion interne suite à la réussite à un examen professionnel)
- Création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur Didier Mazzini Vice-Président en charge du personnel a présenté les délibérations : A l'issue de cette présentation toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Monsieur Guillaume Alligier a présenté la nouvelle carte du territoire SYDEO qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2023, ainsi que le nouvel organigramme tenant compte des nouveaux entrants. Ces 2 documents sont joints au présent compte rendu.

Monsieur Didier Mazzini présente également les délibérations suivantes,

- Convention de prestations d'actions d'aide sociale

Monsieur Didier Mazzini présente la nouvelle convention d'action sociale à mettre en place afin d'harmoniser les différentes pratiques entre Ex CAPCA et Ex SMOP. Après plusieurs réunions, avec les élus, les délégués du personnel, un accord sur les nouvelles prestations sociales a été trouvé. Monsieur Mazzini présente les grandes lignes de cette convention.

(Convention jointe au compte rendu)

A la suite d'un long débat cette délibération a été votée à 45 voix pour, 0 contre, 3 abstentions ;

- Règlement de service d'utilisation des véhicules (joint au compte-rendu)
- Règlement de temps de travail : (joint au compte rendu) A la suite de ces présentations, ces deux délibérations ont été votées à l'unanimité.

Monsieur Didier Mazzini précise que toutes ces décisions ont reçu l'avis favorable du Comité technique du centre de gestion dans sa séance du 3 novembre dernier.

- Retrait de l'adhésion au CNAS : Suite à la création de la nouvelle association du personnel, une délibération doit être prise pour se retirer du CNAS
Cette délibération est votée à l'unanimité.

Contrat avec agence de l'eau :

Présentation du contrat d'agglomération 2022-2024 avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (RMC) s'est engagée dans la mise en œuvre d'un nouveau programme d'intervention (le 11^{ème}) pour la période 2019-2024. A l'échelle du bassin Rhône Méditerranée et Corse, ce programme dispose d'une enveloppe financière de 440 millions d'euros par an, à investir pendant les six années du programme.

Il convient de rappeler que la règle veut que les Contrats d'Agglomérations ne soient passés qu'avec les EPCI à fiscalité propre. Un premier contrat pour la période 2019-2021 avait été engagé par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche. Elle souhaite contractualiser une nouvelle fois avec l'Agence de l'Eau en nous associant avec le Syndicat d'Eau Potable Crussol Pays de Vernoux. L'objectif de cette nouvelle contractualisation étant de sanctuariser des financements sur une partie de nos territoires respectifs.

C'est ainsi que sur les trois ans du contrat du Contrat d'Agglomération, 3.08M€ d'opérations ont été programmés par les trois structures, L'Agence de l'Eau apportant une aide de 1.32M€, soit environ 40%.

En effet, ce dispositif permet de mobiliser des enveloppes financières particulièrement intéressantes sur les secteurs classés en zones de revitalisation rurale (ZRR), ce contrat va donner les moyens à notre Syndicat de réaliser des opérations d'envergure de rattrapage structurel destinées à améliorer nos conditions d'exploitation sur de nombreux ouvrages (captages, réservoirs, ...).

A l'issue de cette présentation, cette délibération a été votée à l'unanimité.

Finances : non-valeurs :

- Irrécouvrables non-valeurs

Monsieur le Président informe le conseil syndical du montant des créances irrécouvrables présentées par le receveur du Syndicat. Après vérification, Monsieur le Président propose le montant de ces non-valeurs pour certains redevables (recherche en cours).

Celui-ci se monte à 1032.61 € HT soit 1089.40 € TTC pour des créances s'étalant de la période 2011 à 2022. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical accepte ces créances irrécouvrables et autorise le Président à émettre le mandat correspondant, après vérification de la présence de crédits budgétaires suffisants sur l'article 6541.

- Irrécouvrables liquidations et surendettement

Monsieur le Président informe le conseil syndical du montant des créances irrécouvrables présentées par le receveur du Syndicat.

Après vérification, Monsieur le Président propose le montant concernant des dossiers de liquidations et de surendettement pour certains redevables.

Celui-ci se monte à 2015.02 € HT soit 2125.85 € TTC pour des créances s'étalant de la période 2014 à 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical accepte ces créances irrécouvrables et autorise le Président à émettre le mandat correspondant, après vérification de la présence de crédits budgétaires suffisants sur l'article 6542.

Avant de terminer la réunion Monsieur le Président informe des prochaines dates de réunions suivantes :

Commission des Finances : Jeudi 1^{er} Décembre 2022 à 9h30 (le Bureau Exécutif prévu ce jour est annulé)

Commission des Travaux : Mardi 13 Décembre 2022 à 14 H 30 à la Salle des fêtes La Bernaudoise St Julien en St Alban

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 20h00.

Secrétaire de Séance

Jean Arto

Le Président

Jean Leynaud


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CŒUR D'ARDÈCHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CŒUR D'ARDÈCHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr